



Le 5 novembre : EN GREVE POUR nos salaires, nos conditions de travail et nos services publics

L'histoire le confirme : les conquêtes et avancées sociales ont toujours été le fruit de la lutte.

Le 5 novembre prochain, la CGT appelle à généraliser la grève dans le cadre de la journée de grève et de manifestation lancée par l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, UNSA et FSU «pour les salaires, les services publics, l'emploi et l'industrie».

La CGT à GRDF appelle les agents de l'entreprise à se mobiliser pour :

LES NEGOCIATIONS SNB ET LES MESURES SALARIALES 2027

Hasard du calendrier, le 5 novembre, la branche des Industries Electrique et Gazière réunira les fédérations syndicales pour parler du SNB 2027.

Les employeurs ont tendance à présenter une évolution idyllique de notre rémunération. Pour eux, les salaires à GRDF auraient évolué plus vite que l'inflation. Seulement, ils y incluent des éléments qui n'ont pas vocation à couvrir l'inflation. En effet :

- Les NR servent à reconnaître l'évolution et l'investissement ;
- Les échelons d'ancienneté récompensent la fidélité à l'entreprise.

Or, c'est le Salaire National de Base et lui seul qui doit couvrir l'inflation.

12.2%

C'est l'écart qui s'est creusé en 10 ans entre l'inflation et notre SNB. C'est autant de pouvoir d'achat perdu par les agents.

A GRDF, la négociation sur les mesures salariales 2027 devraient débuter le 24 novembre.

A la branche, avant toute discussion sur l'évolution du SNB pour 2027, les Organisations Syndicales réclament des mesures de rattrapage pour 2026.

Le personnel doit s'emparer de ce sujet et peser sur ces négociations, qu'elles se déroulent à la branche des IEG ou à GRDF.

PRIME CARBURANT

40%

**C'est l'augmentation des prix
du carburant depuis février 2026.**

Face à ce constat, le gouvernement a assoupli le dispositif qui permet aux entreprises de verser une « Prime Carburant » aux salariés. Celle-ci est exonérée de cotisations sociales et d'impôts et son plafond a été réhaussé à 1.000 €.

Pour bénéficier des mesures temporaires, un accord d'entreprise doit être signé et la prime doit impérativement être versée avant le 31 décembre 2026.

La FNME CGT a écrit à la Direction de GRDF le 8 octobre 2026 pour demander l'ouverture d'une négociation en vue d'un accord pour le versement de cette prime. D'un revers de main, la Directrice Générale a fermé la porte à toute négociation sur le sujet.

La FNME CGT demande une prise en considération de cette revendication.

INDEMNITE RESIDENTIELLE

En janvier 2026, après trois mois de grève, les agents d'Elengy (filiale d'Engie en charge des terminaux méthaniers), accompagnés de la seule CGT, ont gagné le versement d'une indemnité résidentielle mensuelle. Celle-ci est désormais versée aux agents qu'ils bénéficient ou pas de services actifs.

En 2022, à l'issue du conflit pour le 2^e NR, la Direction de GRDF avait ouvert une négociation sur la vie chère. Après 3 séances, la Direction n'avait plus donné signe de vie sur ce sujet.

Face à l'explosion inflationniste du coût de la vie et le poids des loyers dans le budget des Français, **la FNME-CGT demande, pour le périmètre national GRDF, l'ouverture d'une négociation pour l'octroi d'une indemnité résidentielle en se calquant sur ce que les agents d'Elengy ont gagné.**

A savoir :



Indemnité Résidentielle ELENGY	Zone 3		ZONE 2	
	AGENTS AVEC SERVICE ACTIF	AGENTS SANS SERVICE ACTIF	AGENTS AVEC SERVICE ACTIF	AGENTS SANS SERVICE ACTIF
< NR 150	200	200	160	160
NR 150 à 185	190	135	130	100
NR 190 à 230	180	90	100	70
> NR 230	0	0	0	0

48H HEBDOMADAIRES

Depuis de nombreuses années, la Direction de GRDF demande aux agents qui atteignent en cours de semaine la durée maximum hebdomadaire de 48h de poser des heures ou des jours de congés, de RTT ou de Repos Compensateurs.

Cette durée maximale a vocation de permettre aux agents de se reposer après une telle période de travail. Pour la CGT, ce n'est pas à eux de payer ce repos puisqu'ils ne peuvent plus travailler.

La CGT vient d'adresser un courrier à la Direction de GRDF en s'appuyant sur une analyse juridique pour demander de faire cesser ces pratiques.

Toutes les heures posées au-delà des 48 heures effectuées doivent l'être sur un code « Direction ». Nous demandons également un effet rétroactif afin que les agents soient recredités des heures qui leur ont été indûment confisquées.

TELEMATIQUE : Pour la CGT c'est NON !!!!

Lors du passage du dossier en CSE-C, la délégation CGT a voté une expertise sur le sujet. A l'issue, **nous avons rendu un avis NEGATIF.**

La **charte d'utilisation réclamée** par la CFE-CGC n'a jamais été signée par la CGT contrairement à ce que certains directeurs et managers ont affirmé. **NOUS NOUS Y SOMMES MÊME OPPOSÉS.**

Grâce à la mobilisation des agents en région, accompagnés de la seule FNME CGT, le dossier de déploiement vient d'être suspendu. Il s'agit-là d'une première victoire, mais nous maintenons notre demande de RETRAIT du projet PUREMENT et SIMPLEMENT.

La FNME CGT appelle l'ensemble du personnel de GRDF à se mobiliser massivement et en grève le 5 novembre 2026 pour gagner ces revendications sur le pouvoir d'achat et les conditions de travail.